

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Phthalic anhydride 160 g/L+ 30 g/L 1-Methylimidazol in Pyridine a.r.

Révision: 12.06.2025

Code du produit: AC15.02741

Page 1 de 16

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Phthalic anhydride 160 g/L+ 30 g/L 1-Methylimidazol in Pyridine a.r.

UFI: VDDJ-E2AR-TWC5-C30F

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/de la préparation

Réactifs et produits chimiques de laboratoire
Réservé à des fins de laboratoire et d'analyse.

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem Services, Unipessoal, Lda
Rue: Rua de Júlio Dinis 676 7º
Lieu: N-4050-320 Porto
Téléphone: +351 226002917
E-mail: info@analytichem.com
Interlocuteur: SDS service department
E-mail: SDS@analytichem.com
Internet: www.analytichem.com
Service responsable: SDS service department

Renseignements concernant le fabricant/fournisseur

Société: AnalytiChem Belgium NV
Rue: Industriezone "De Arend" 2
Lieu: B-8210 Zedelgem
Téléphone: +32 50 28 83 20
E-mail: info.be@analytichem.com
Interlocuteur: SDS service department
E-mail: SDS@analytichem.com
Service responsable: AnalytiChem:
EU-Belgium: AnalytiChem Belgium, Industriezone "De Arend" 2, 8210 Zedelgem, Belgium, +32 50 28 83 20
EU-Germany: AnalytiChem Germany, Stempelstrasse 6, 47167 Duisburg, Germany, +49 203 51 94 – 200
EU-Netherlands: AnalytiChem Netherlands, Communicatieweg 7, 3641 SG Mijdrecht, The Netherlands, +31 297 286848
UK: AnalytiChem UK, Unit 7 Launton Business Center, Murdock Road, Bicester, OX26 4XB, England, +44 1869 355 500
USA: AnalytiChem USA, 227 China Road, Winslow, Maine, 04901, United States, +1 800-244-8378
Canada: AnalytiChem Canada, 21800 Clark Graham Avenue, Baie d'Urfe, H9X 4B6, Canada, +1 514-457-0701
Australia: ORE Research & Exploration Pty Ltd, 37A Hosie Street, Bayswater North, 3153, Australia, +61 3 9729 0333
1.4. Numéro d'appel d'urgence: 145 (24 h) (Inland/intérieur du pays/nell'entroterra)
+41 44 251 51 51 (aus dem Ausland/de l'étranger/dall'estero)
0800 564 402 (CHEMTREC)

Information supplémentaire

Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Phthalic anhydride 160 g/L+ 30 g/L 1-Methylimidazol in Pyridine a.r.

Révision: 12.06.2025

Code du produit: AC15.02741

Page 2 de 16

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou de la préparation**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2; H225
Acute Tox. 4; H332
Acute Tox. 4; H312
Acute Tox. 4; H302
Skin Irrit. 2; H315
Eye Dam. 1; H318
Resp. Sens. 1; H334
Skin Sens. 1; H317

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

pyridine
anhydride phtalique
1-méthylimidazole

Mention

Danger

d'avertissement:**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302+H312+H332	Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Conseils de prudence

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P342+P311	En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Phthalic anhydride 160 g/L+ 30 g/L 1-Méthylimidazol in Pyridine a.r.

Révision: 12.06.2025

Code du produit: AC15.02741

Page 3 de 16

3.2. Préparations**Composants pertinents**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
110-86-1	pyridine			80 - < 85 %
	203-809-9	613-002-00-7	01-2119493105-40	
	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H225 H332 H312 H302 H315 H319			
85-44-9	anhydride phtalique			15 - < 20 %
	201-607-5	607-009-00-4		
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H302 H315 H318 H334 H317 H335			
616-47-7	1-méthylimidazole			1 - < 5 %
	210-484-7	613-035-00-7		
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B; H311 H302 H314			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
110-86-1	203-809-9	pyridine	80 - < 85 %
		par inhalation: CL50 = 4900 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 1000 - < 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 800 - < 1600 mg/kg	
85-44-9	201-607-5	anhydride phtalique	15 - < 20 %
		par voie orale: DL50 = 1530 mg/kg	
616-47-7	210-484-7	1-méthylimidazole	1 - < 5 %
		dermique: DL50 = 400 - 640 mg/kg; par voie orale: DL50 = ca. 1144 mg/kg	

Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w) , réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Phthalic anhydride 160 g/L+ 30 g/L 1-Methylimidazol in Pyridine a.r.

Révision: 12.06.2025

Code du produit: AC15.02741

Page 4 de 16

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant

Dyspnée

Réactions allergiques

Toux

État narcotique

Troubles gastro-intestinaux

Vomissement

Troubles du rythme cardiaque / Collapsus circulatoire

Maux de tête

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Liquide combustible.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Oxydes d'azote (NO_x)

Veiller au retour de flamme.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Information supplémentaire

Risque d'un éclatement du récipient.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pagers ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Phthalic anhydride 160 g/L+ 30 g/L 1-Methylimidazol in Pyridine a.r.

Révision: 12.06.2025

Code du produit: AC15.02741

Page 5 de 16

sécurité intrinsèque).

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulter un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

Danger d'explosion

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.

Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Phthalic anhydride 160 g/L+ 30 g/L 1-Methylimidazol in Pyridine a.r.

Révision: 12.06.2025

Code du produit: AC15.02741

Page 6 de 16

Information supplémentaire

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils pour le stockage en commun

Législation nationale

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Notation	Origine
85-44-9	Anhydride phtalique (inhalable)	-	1		VME 8 h	S	
		-	1		VLE courte durée		
110-86-1	Pyridine	5	15		VME 8 h		
		10	30		VLE courte durée		

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Phthalic anhydride 160 g/L+ 30 g/L 1-Methylimidazol in Pyridine a.r.

Révision: 12.06.2025

Code du produit: AC15.02741

Page 7 de 16

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
110-86-1	pyridine			
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	7,5 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,14 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	0,42 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,6 mg/m ³
Utilisateur privé DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,07 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	2,5 mg/m ³
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,07 mg/kg p.c./jour
85-44-9	anhydride phtalique			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	32,2 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	10 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	8,6 mg/m ³
Utilisateur privé DNEL, à long terme		dermique	systémique	5 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	5 mg/kg p.c./jour
616-47-7	1-méthylimidazole			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	7,9 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	2,25 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Phthalic anhydride 160 g/L+ 30 g/L 1-Methylimidazol in Pyridine a.r.

Révision: 12.06.2025

Code du produit: AC15.02741

Page 8 de 16

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
Milieu environnemental		
110-86-1	pyridine	
Eau douce		0,3 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		3 mg/l
Eau de mer		0,03 mg/l
Sédiment d'eau douce		3,2 mg/kg
Sédiment marin		0,32 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		2 mg/l
Sol		0,46 mg/kg
85-44-9	anhydride phtalique	
Eau douce		1 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		5,6 mg/l
Eau de mer		0,1 mg/l
Sédiment d'eau douce		3,8 mg/kg
Sédiment marin		0,38 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,173 mg/kg
616-47-7	1-méthylimidazole	
Eau douce		0,1 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		1 mg/l
Eau de mer		0,01 mg/l
Sédiment d'eau douce		4,43 mg/kg
Sédiment marin		0,443 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		589,6 mg/l
Sol		0,825 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Vêtements ignifuges. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité

L'entrepreneur doit s'assurer que l'entretien, le nettoyage et l'examen des appareils de protection respiratoire sont

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Phthalic anhydride 160 g/L+ 30 g/L 1-Methylimidazol in Pyridine a.r.

Révision: 12.06.2025

Code du produit: AC15.02741

Page 9 de 16

effectués conformément aux informations fournies par le fabricant et documentés en conséquence.

Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée disponible

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.

Danger d'explosion

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	âcre
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	17 °C
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH-Valeur:	<2
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité:	Aucune donnée disponible
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
La vitesse de dissolution:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
La stabilité de la dispersion:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	~1,03 g/cm ³
Densité relative:	Aucune donnée disponible
Densité apparente:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative:	non déterminé

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

non déterminé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Phthalic anhydride 160 g/L+ 30 g/L 1-Methylimidazol in Pyridine a.r.

Révision: 12.06.2025

Code du produit: AC15.02741

Page 10 de 16

Épreuve de séparation du solvant:	Aucune donnée disponible
Teneur en solvant:	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides:	Aucune donnée disponible
Point de sublimation:	Aucune donnée disponible
Point de ramollissement:	Aucune donnée disponible
Point d'écoulement:	Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible:	
Viscosité dynamique:	Aucune donnée disponible
Durée d'écoulement:	Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Danger d'explosion: Oxydes d'azote (NOx), perchloric acid
Réaction exothermique avec: Fluor, Acide sulfurique, silver perchlorate
Risque d'inflammation: Agent oxydant, Acide nitrique
chromium trioxide, acid anhydride, perchromates, oleum

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.5. Matières incompatibles

Articles en plastique
Articles en caoutchouc
Articles métalliques

10.6. Produits de décomposition dangereux

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.
Nocif par contact cutané.
Nocif en cas d'ingestion.

ETAmél calculé

ATE (orale) 872,1 mg/kg; ATE (cutanée) 1126 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 13,48 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 1,838 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Phthalic anhydride 160 g/L+ 30 g/L 1-Methylimidazol in Pyridine a.r.

Révision: 12.06.2025

Code du produit: AC15.02741

Page 11 de 16

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
110-86-1	pyridine				
	orale	DL50 > 800 - < 1600 mg/kg	Rat	Study report (1978)	Precedes establishment of guideline and
	cutanée	DL50 > 1000 - < 2000 mg/kg	Lapin	Study report (1973)	OECD Guideline 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 4900 mg/l	Rat	Other company data (1984)	EPA OPPTS 870.1300
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
85-44-9	anhydride phtalique				
	orale	DL50 1530 mg/kg	Rat	Study report (1978)	10 male rats/dose
616-47-7	1-méthylimidazole				
	orale	DL50 ca. 1144 mg/kg	Rat	Study report (1966)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 400 - 640 mg/kg	Lapin	Study report (1981)	OECD Guideline 402

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. (anhydride phtalique)

Peut provoquer une allergie cutanée. (anhydride phtalique)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Pas de données disponibles pour le mélange.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de données disponibles pour le mélange.

Expériences tirées de la pratique

Pas de données disponibles pour le mélange.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Phthalic anhydride 160 g/L+ 30 g/L 1-Methylimidazol in Pyridine a.r.

Révision: 12.06.2025

Code du produit: AC15.02741

Page 12 de 16

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres informations

Lésions du foie et des reins

Information supplémentaire

Irritant

Dyspnée

Toux

État narcotique

Troubles gastro-intestinaux

Vomissement

Troubles du rythme cardiaque / Collapsus circulatoire

Maux de tête

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
110-86-1	pyridine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 560 - < 1000 mg/l	96 h	Danio rerio	Study report (1991)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 320 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (1991)	OECD Guideline 201
85-44-9	anhydride phtalique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 99 mg/l	96 h	Oryzias latipes	Review article or handbook (2003)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 68 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Review article or handbook (2003)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 640 mg/l	48 h	Daphnia magna	Publication (1986)	Method is following the procedures descr
	Toxicité pour les poissons	NOEC 10 mg/l	60 d	Oncorhynchus mykiss	Ecotoxicology and Environmental Safety 2	Method: other: according to OECD Guideli
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 16 mg/l	21 d	Daphnia magna	Review article or handbook (2003)	OECD Guideline 211
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 > 1000 mg/l ()	3 h	Boue activée	Study report (1984)	ISO 8192
616-47-7	1-méthylimidazole					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 100 - < 215 mg/l	96 h	Leuciscus idus	Study report (1989)	other: DIN 38 412
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 202,5 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (1990)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 267,94 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1989)	EU Method C.2

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Phthalic anhydride 160 g/L+ 30 g/L 1-Methylimidazol in Pyridine a.r.

Révision: 12.06.2025

Code du produit: AC15.02741

Page 13 de 16

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
110-86-1	pyridine	0,64
85-44-9	anhydride phtalique	1,6
616-47-7	1-méthylimidazole	-0,19

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
85-44-9	anhydride phtalique	3,4	calculé	Study report (2004)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Éviter une introduction dans l'environnement.

Information supplémentaire

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.
Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.
Ne pas jeter les résidus à l'égout.

L'élimination des emballages contaminés

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 2924

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (pyridine, anhydride phtalique)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

3+8

Code de classement:

FC

Dispositions spéciales:

274

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Phthalic anhydride 160 g/L+ 30 g/L 1-Methylimidazol in Pyridine a.r.

Révision: 12.06.2025

Code du produit: AC15.02741

Page 14 de 16

Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E2
Catégorie de transport: 2
N° danger: 338
Code de restriction concernant les tunnels: D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 2924
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (pyridine, anhydride phthalique)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 3+8
Code de classement: FC
Dispositions spéciales: 274
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 2924
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (pyridine, phthalic anhydride)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 3+8
Dispositions spéciales: 274
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E2
EmS: F-E, S-C

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 2924
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (pyridine, phthalic anhydride)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 3+8
Dispositions spéciales: A3
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 0.5 L
Passenger LQ: Y340
Quantité exceptée: E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 352
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 1 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 363
IATA-Quantité maximale (cargo): 5 L

14.5. Dangers pour l'environnement

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Phthalic anhydride 160 g/L+ 30 g/L 1-Methylimidazol in Pyridine a.r.

Révision: 12.06.2025

Code du produit: AC15.02741

Page 15 de 16

DANGEREUX POUR Non
L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquide combustible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Législation nationale

Résorption cutanée/sensibilisation: Transperce facilement l'épiderme et provoque l'intoxication.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables, catégorie de danger 2
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë, catégorie de danger 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1B
Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1
Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2
Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire, catégorie de danger 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Acute Tox. 4; H332	Méthode de calcul
Acute Tox. 4; H312	Méthode de calcul
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Resp. Sens. 1; H334	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Phthalic anhydride 160 g/L+ 30 g/L 1-Methylimidazol in Pyridine a.r.

Révision: 12.06.2025

Code du produit: AC15.02741

Page 16 de 16

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H302+H312+H332	Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)